**Impacts socio-économiques d’une concession d’exploitation forestière industrielle en mutation : *Cas de la concession forestière de Yafunga / Isangi-RDC***

Par

**Daddy BOGOLE Bolima[[1]](#footnote-2)**

# ****Résumé****

En 2004, la concession forestière de Yafunga, située dans le territoire d’Isangi en RDC, a connu un début d’exploitation industrielle de bois par la Société Africaine de Bois (SAFBOIS), avant que Jadora n’arrive en 2010 pour y développer un projet REDD, marquant ainsi la conversion de cette concession en une zone de conservation. Ainsi, le principal objectif de cette étude était d’évaluer les bénéfices et les pertes sociaux et économiques résultant de l’exploitation de ladite concession avant sa mutation. Les résultats obtenus ont démontré que l’Etat congolais n’a pas bénéficié des recettes fiscales sur l’extraction de bois industriel faite dans cette concession par la SAFBOIS d’autant plus que l’utilisation des taxes et redevances forestières comme moyen de mobilisation des ressources et de financement du développement n’a pas produit des résultats attendus. En sus cette l’exploitation a causé des perturbations écologiques qui, en plus d’avoir des effets négatifs sur la faune et la flore du milieu, ont eu un impact négatif sur les conditions de vie des populations locales suite notamment à la disparition et a l’éloignement des gibiers due à la forte anthropisation du milieu, au prélèvement d’essences à forte valeur économique, alimentaire ou thérapeutique, et à la raréfaction de certains PFNL. A l’inverse, aucun effort considérable n’a été fourni, que ce soit par l’exploitant ou par l’Etat pour améliorer, tant soit peu, les infrastructures sociales et économiques au profit des populations locales qui ont vu leurs moyens de subsistances se détériorer, exacerbant par conséquent leur niveau de pauvreté. Quant à la mutation intervenue dans la concession, elle se justifie par des raisons économiques, la conservation entant plus rentable que la coupe qui implique des coûts très élevés.

**Mots clés** : ***Impact, Concession forestière, Exploitation forestière industrielle, Mutation.***

# *****Sigles et abréviations*****

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AGEDUFOR | : | Agence pour la Gestion Durable des Forêts |
| CCNUCC | : | Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique |
| CDF | : | Franc Congolais |
| CITES | : | Convention sur le Commerce Internationale des espèces de flore et de faune sauvages en voie d’extinction |
| CO2 | : | Dioxyde de Carbone (Gaz carbonique) |
| CPECN-DD | : | Coordination Provinciale de l’Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable |
| DDP | : | Document Descriptif du Projet |
| DGDA | : | Direction Générale de Douanes et Accises |
| DGF | : | Direction de la Gestion Forestière |
| DGRAD | : | Direction Générale des Recettes Domaniales, Administratives et de Participation |
| DGRPO | : | Direction Générale des Recettes de la Province Orientale |
| ECNT | : | Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme |
| ETD | : | Entité Territoriale Décentralisée |
| FAO | : | Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture |
| FC | : | Franc Congolais |
| **FFN** | : | **Fonds Forestier National** |
| **IT** | : | **Infirmier Titulaire** |
| MECNT | : | Ministère de l’Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme |
| Mt | : | Méga tonne |
| OCC | : | Office Congolais de Contrôle |
| OGEFREM | : | Office de Gestion de Fret Maritime et Multimodal |
| OI-FLEG | : | Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la Gouvernance |
| ONG | : | Organisation Non Gouvernementale |
| PIB | : | Produit Intérieur Brut |
| PL | : | Populations Locales |
| RDC | : | République Démocratique du Congo |
| REDD | : | Réduction des Emissions dues à la Déforestation et Dégradation |
| REDD+ | : | Réduction des Emissions dues à la Déforestation et Dégradation Plus |
| **RPRT** | : | **Régie Provinciale des Recettes de le Tshopo** |
| SAFBOIS | : | Société Africaine de Bois |
| TRA | : | Taxe Rémunératoire Annuelle |
| UFA | : | Unité Forestière d’Aménagement |
| UICN | : | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |

# ****Introduction****

## ****Contexte de l’étude et problématique****

Face aux impératifs de développement économique, de nombreux gouvernements d’Afrique centrale ont suivi une politique de gestion de leurs forêts basée sur un zonage de leur territoire forestier avec le plus souvent, une part largement dominante occupée par les concessions forestières industrielles afin de tirer des revenus nécessaires pour relancer leurs économies. Les défenseurs de ce système soutiennent dans leurs discours que l’exploitation du bois est nécessaire pour développer le pays (Bakouma J., 2006).

Cependant, plusieurs sources révèlent que les véritables bénéfices économiques engendrés par l’exploitation industrielle sont bien maigres. En RDC par exemple, le bois ne participe que de manière insignifiante à la formation du PIB. Malgré ses abondantes ressources, le poids du secteur forestier dans la balance des équilibres macro-économiques est peu perceptible. Son incidence au PIB national est d’environ 1% (Eba'a A- R., 2008). La faiblesse des politiques d’exploitation et de gestion de la forêt durant des décennies en est donc la cause principale. Cette situation pénalise l’économie nationale et diminue le capital naturel de la RDC.  Les conséquences sont énormes en termes de « pertes des recettes fiscales, accélération de la déforestation et dégradation des forêts » (Suta D., 2015).

Comparant les avantages économiques tirés des deux types de gestion des forêts, Lescuyer G. (2000) fait savoir que la gestion conservatrice produit des effets beaucoup plus positifs sur le bien-être social qu'une exploitation standard des ressources ligneuses. La différence entre les deux scénarios est due à la prise en compte de la valeur de séquestration du carbone. La conversion d’une forêt primaire vers une utilisation autre que la conservation ne serait pas économiquement rentable. La séquestration du carbone se révèle alors le service non-marchand le mieux valorisé (Lescuyer G., 2000, Op.cit.). Plus encore, le modèle d’exploitation industriel de bois est basé sur une politique qui ignore totalement la dimension du développement social et aboutit finalement à une accentuation du niveau de pauvreté.

Au milieu de ce débat idéologique, se trouve la concession forestière de Yafunga, dans le territoire d’Isangi en RDC. En effet, cette concession était acquise depuis l’année 2004 par la Société Africaine de Bois (SAFBOIS en sigle) pour une exploitation industrielle et commerciale de bois d’œuvre. Et depuis 2009, un autre acteur, JADORA, est entré sur scène dans la même concession pour développer un projet REDD à Isangi, au même moment que le processus REDD démarrait en RDC. Par conséquent, cette concession connait une mutation, passant ainsi d’une zone d’exploitation à une zone de conservation.

A cet égard, il est fondamental de s’interroger sur la contribution réelle de l’exploitation industrielle de ladite concession avant d’envisager la mise place d’un projet de conservation au regard des impacts sociaux et économiques de cette exploitation, mais aussi des alternatives de développement qui peuvent être mises en œuvre.

Il est donc nécessaire d’évaluer les bénéfices réels que le pays et la collectivité ont retirés de cette exploitation dont l’essentiel de la valeur ajoutée est réalisée hors des frontières, au profit des cadres et actionnaires d'entreprises transnationales et de filières de transformation.

## Objectifs de recherche

Visant principalement à connaitre les bénéfices et les pertes sociaux et économiques de l’un ou l’autre mode de gestion dans la concession ici concernée, la présente étude poursuivait, de manière spécifique, les objectifs ci-après:

* Evaluer les conséquences sociales et économiques des activités exercées dans la concession forestière Yafunga, avant sa mutation;
* Identifier des raisons qui justifient la mutation qui est intervenue dans cette concession ;
* Analyser comparativement les deux types de gestion de cette concession du point de vue de leurs impacts en vue d’identifier celui qui produit plus d’effets positifs en termes d’amélioration des conditions de vie des populations et de la préservation de l’environnement.

# Approche méthodologique

## Milieu d’étude

La concession de Yafunga dans laquelle cette étude fut réalisée couvre 348.000 ha dont 130.000 ha des forêts dégradées et 218.000 ha des forêts primaires (Tuttle D., 2010). Elle s’étend sur des territoires coutumiers de 33 villages (FPP, 2013) dans lesquels vivent 100.000 à 150.000 autochtones (Jadora LLC & Safbois s.p.r.l, 2012). Elle se situe dans le territoire d’Isangi, l’un des sept Territoires que compte la province de la Tshopo avec une superficie de 15.770 km2 répartie en 15 entités dont 13 Collectivités et 2 Cités.

## Enquêtes proprement dites

Les acteurs concernés par cette étude sont  la communauté locale au sein de laquelle a été prélevé un échantillon occasionnel de 10 individus par localité en fonction de la disponibilité des enquêtés, les représentants de la SAFBOIS et de JADORA, le responsable du service de l’environnement du territoire d’Isangi, les autorités de la Coordination Provinciale de l’Environnement, de la DGRAD, et de la RPRT à Kisangani.

L’enquête proprement dite s’est réalisée en deux étapes : la première a consisté en un séjour sur le terrain pour la collecte des données primaires auprès des populations des localités de Yafunga, Djabir, Yatoengo, Luge, Yanguba et Itenge, toutes situées à l’intérieur de la concession, dans la partie qui était effectivement exploitée. Ce fut également l’occasion de rencontrer les représentants de la SAFBOIS et de Jadora. La seconde étape fut celle des entrevues avec quelques responsables des bureaux de la Coordination Provinciale de l’Environnement, de la DGRAD et de la RPRT afin d’y récolter les données secondaires sur la production de la SAFBOIS et sa contribution dans les recettes nationales et provinciales.

# Résultats

## Contribution à l’économie nationale et provinciale

Un des indicateurs de l'impact économique de l’exploitation forestière industrielle est le revenu créé par cette activité pour le Trésor Public à titre de produits des taxes et des redevances forestières payées au profit de l’Etat.

« *L'exploitation forestière est très sélective avec une moyenne de moins d'un arbre supprimé par hectare. Les blocs de bois sont enregistrés sur un cycle de 30 ans avec environ* ***4.000*** *hectares de terres exploitées chaque année. La zone du projet est de 239.728 hectares de forêt primaire situés sur 348.000 hectares de concession forestière de Yafunga juste au sud du fleuve Congo* » (JADORA LLC et SAFBOIS s.p.r.l. 2012).

Sur base des données documentées, une estimation du montant de la redevance de superficie concédée et de la taxe de déboisement que l’Etat devrait tirer de l’exploitation de la concession Yafunga a été faite. Toutes ces estimations sont par la suite confrontées avec les données statistiques que détiennent les services qui sont censés les recouvrer afin de faire des rapprochements.

##### Tableau n° 1 : Estimation du montant annuel de la redevance de superficie et de la taxe de déboisement

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Taxe / Redevance | Superficie | Taux | Montant à encaisser en $ | Régie chargée de recouvrement |
| **Redevance de superficie concédée** | **348.000 ha** | **0,5 $** | **174.000** | **DGRAD** |

*Estimations faites sur base des données fournies par Jadora et OI-FLEGT*

* *Jadora pour la superficie de la concession*
* *OI-FLEGT pour le taux de prélèvement de la redevance à l’hectare*

Les montants à encaisser sont trouvés en multipliant la superficie par le taux. Après calculs, les montants attendus pour la redevance de superficie concédée étaient de **174.000 $** par an tel que montré dans le tableau n°1.

Selon la répartition des recettes de la redevance de superficie telle que prévue par la loi (le code forestier), 40% du montant encaissé sur la redevance de superficie concédée, soit**69.600 $**doit revenir à la province de la provenance de bois dont 15% à l’Entité décentralisée où la coupe a été réalisée. Par voie de conséquence, l’administration provinciale et le territoire d Isangi(où le bois est produit)devraient bénéficier annuellement des montants s’estimant respectivement à **43.500 $** et **26.100 $** chaque année, soit **435.000 $** et **260. 100$** pour les dix années pendant lesquelles la concession était exploitée.

*Figure n° 1 : Parts des recettes de redevance de superficie à être rétrocédée annuellement à la province et a l’ETD*

Cette figure montre les manques à gagner enregistrés par l’administration provinciale et l’ETD d’origine du bois sur la redevance de superficie étant donné qu’à aucune année la province et le territoire d’origine du bois n’ont bénéficié de ces rétrocessions.

Les seules taxes perçues par la DGRAD pour le compte du Trésor Public ainsi que leurs montants sont présentés dans la figure 2. Il s’agit de TRA, taxe sur détention d’instruments de mesure, taxe d’homologations beach, autorisation de transport, etc.

Après analyse de l’évolution tendancielle des recettes totales y relatives, celles-ci ont été décroissantes au fil des ans, allant de **7.117.274 FC** en 2006 à **1.663.085 FC** en 2010 (Figure 2). D’année en année, les diminutions constatées sur ces recettes étaient de -37,65% en 2007, -6,23% en 2008, -43.33% en 2009 et -29,47% en 2010 ; donnant une moyenne de -29,17% entre 2006 et 2010.

Cette baisse s’explique, entre autres, par le fait que dans la plupart de cas, l’exploitant préférait payer à la DGRAD la contrepartie de ses taxes et redevances en nature. En d’autres termes, la DGRAD devrait récupérer et vendre elle-même les grumes de bois, en lieu et place des paiements en numéraire directs. Chose que la régie n’acceptait pas, a déclaré un de ses cadres.

Ce qui revient à dire que l’exploitant ne payait pas la totalité des taxes et redevances dues au Trésor Public, à tel point que les restants dus ainsi que les pénalités y relatives sont restés impayés et l’exploitant est parti, après cessation de ses activités, avec une part importante des recettes de l’Etat.

*Figure n° 2 : Evolution des recettes annuelles perçues par la DGRAD de 2006 à 2010*

Apres investigations et analyses, il a été découvert que dans la pratique les différentes taxes et redevances susceptibles d’être payées par les exploitants forestiers, n’étaient pas dûment perçues par les régies financières au niveau de la province pour diverses raisons, tant règlementaires que techniques. Force est cependant de constater que la DGRAD/Kisangani n’a pas reçu la part de ces recettes destinée à être recouvrée par la province ou à lui être rétrocédée par le pouvoir central, ne serait-ce que pour une année. A en croire les dires des responsables de la DGRAD/Kisangani, le concessionnaire déclarait avoir tout payé à Kinshasa, sans présenter les preuves de ces paiements.

Quant aux recettes provinciales, la RPRT n’a pas non plus réussi à les recouvrer. N’étant créée qu’en 2009, cinq ans après que l’exploitant ait acquis la concession, cette régie provinciale était déjà dans la difficulté de recouvrer les recettes provinciales pour les années antérieures à sa création. L’unique mission effectuée par les agents de la RPRT vers Yafunga est intervenue en 2010. Il était question lors de cette descente de contraindre le concessionnaire de payer la taxe sur l’évacuation des bois pour quatre exercices, à savoir de l’année 2007 à l’année 2010 dont le montant était de **17.000 $**. Une fois de plus cette somme n’a finalement pas été encaissée par la régie provinciale suite à l’intervention du Ministre provincial des finances de l’époque, nous a confié un cadre de cette régie.

## Contribution à l’amélioration des conditions de vie des populations locales

Un des objectifs de cette étude a consisté à évaluer les impacts socio-économiques résultant des activités forestières de la SAFBOIS sur les populations locales avant la conversion de cette concession. Ce qui permis de juger leur impact (positif et/ou négatif) selon le niveau de développement des populations dans cette zone en fonction de la situation qui y prévaut depuis le début de l’exploitation de la concession par la SAFBOIS jusqu’à la venue de JADORA.

Cette démarche est soutenue par l’idée selon laquelle la valorisation économique des écosystèmes forestiers congolais est présentée par le gouvernement congolais et ses bailleurs de fonds comme un instrument qui non seulement permet la capture de la rente forestière via les redevances des entreprises exploitantes, mais également celui qui permet l’amélioration des conditions de vie des populations rurales vivant dans les zones exploitées.

En effet, les riverains de la concession forestière exploitée par la SAFBOIS sont des autochtones qui vivent dans leur milieu depuis leur enfance. Les ménages de la zone ont une taille moyenne de 7 personnes, alors que 75% des chefs des ménages ont un niveau d’études secondaire et que 1,64 enfants (sur 3 en âge scolaire) fréquentent l’école. Les habitant de cette zone vivent dans une pauvreté très prononcée (les montants des dépenses par tête évalues à moins de **905 FC[[2]](#footnote-3)** par jour, équivalant à 0,75$ US) et dépendent dans une large mesure des ressources naturelles où ils tirent l’essentiel de leurs moyens d’existence et leurs revenus.

Ces revenus, si modiques, sont pour l’essentiel affectés à l’approvionnement en produits manufacturés de première nécessité, aux soins médicaux ainsi qu’à la scolarité des enfants. Cependant, cette modicité des revenus ne permet pas aux parents de couvrir tous ces besoins.

Ainsi, en l’absence de toute solution alternative, ils sont plus vulnérables à la dégradation des forêts qui menacent leurs moyens de subsistance, plus particulièrement celle qui fait suite à une intense activité extractive industrielle.

A cet égard, l’impact que peut avoir l’industrie forestière sur les moyens d’existence de ces populations est probablement la détérioration ou la destruction des produits forestiers non ligneux et des services environnementaux fournis par les forêts (FAO, 2001).

D’après une étude d’ACTED, la coupe des arbres sur lesquels vivent des chenilles exploitées par les communautés (par exemple Sapeli, Sipo, Ayous, Moabi, etc.) ainsi que l’ouverture des routes ont été mentionnées par les communautés locales et autochtones comme des raisons fondamentales de la diminution actuelle de certains PFNL (ACTED, 2012).

D’autres études réalisées dans la région ont révélé que l’exploitation des PFNL peut être particulièrement importante pour maintenir le revenu des ménages pendant les périodes difficiles lorsque les produits agricoles sont rares et que les ménages sont le plus vulnérables aux pénuries en vivres (Bamoninga B.T. , 2002 ).

Figure n° 4 : Revenus des ménages et utilisations principales

### Retombées socio-économiques de l’exploitation forestière sur les populations locales

Afin d’évaluer ce que l’exploitant a apporté de nouveau dans le milieu dans le sens d’améliorer les conditions de vie de ces populations depuis son implantation dans la zone quelques actions susceptibles d’être posés par l’exploitant, principalement ceux ayant trait aux conditions de vie et au développement local ont été retenues. Ces actions et/ou réalisations comprennent d’une part les infrastructures sociales et économiques et de l’autre part les avantages socio-économiques dont ont bénéficiés les populations riveraines pendant toute la période où la forêt était exploitée.

Comme on peut bien remarquer dans le tableau n°4 ci-dessous, 65% des répondants ont reconnu que la SAFBOIS avait aménagé quelques routes et 37% ont soutenu que la société construisait des écoles. Quant aux marchés, centres de santé et points d’adduction d’eau, aucun geste n’a été posé par l’exploitant, selon la population riveraine.

##### Tableau n° 2 : Actions réalisées pour l’amélioration des infrastructures socio-économiques

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Bénéfices  Localités | Routes | Marchés | Ecoles | Centres de santé | Points d'adduction d'eau |
| **Yafunga** | 10 | 0 | 7 | 0 | 0 |
| **Djabir** | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **Yatoengo** | 10 | 0 | 7 | 0 | 0 |
| **Luge** | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **Yanguba** | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **Itenge** | 3 | 0 | 8 | 0 | 0 |
| Total | **39** | **0** | **22** | **0** | **0** |
| Pourcentage | **65%** | **0%** | **37%** | **0%** | **0%** |

*Source : Données des enquêtes, juin 2016*

#### Amélioration des infrastructures routières

L’effet désenclavant des infrastructures forestières est fréquemment cité comme un avantage important en matière de développement. Il ressort cependant des explications reçues lors des enquêtes que la SAFBOIS n’a pas construit des nouvelles routes pour relier les différentes localités se trouvant à l’intérieur et autour de la concession. Les routes aménagées et entretenues par la compagnie sont des pistes qui existaient depuis bien longtemps et ces aménagements n’étaient pas faits dans le but de faciliter la mobilité des personnes et des biens dans la zone. La SAFBOIS aménageait ces routes pour ses propres activités notamment le déplacement de ses engins ainsi que les opérations de coupe, de débardage et d’évacuation des grumes. Actuellement la plupart de ces routes sont redevenues, après le départ de la SAFBOIS, des sentiers.

#### Amélioration de la scolarisation des enfants dans le milieu

Il ressort de nos enquêtes ainsi que de nos observations personnelles que la SAFBOIS avait entrepris des travaux de construction des écoles dans quelques localités situées à l’intérieur de la concession qu’elle exploitait. Force fut malheureusement de constater que tous les chantiers entamés sont restés des constructions inachevées



**©Daddy Bogole**

**©Daddy Bogole**

Photo n° 1 : Un chantier d’école à Yafunga laissée par inachevé la SAFBOIS

#### Amélioration de l’accès à la santé et à l’eau potable

Au regard des résultats tels que présentés dans le tableau 6 ci-dessus, la SAFBOIS n’a pas posé des actions pouvant contribuer à l’amélioration de l’accès à la santé et à l’eau potable pour les populations riveraines de la concession qu’elle exploitait. Aucun centre de santé et aucun point d’adduction d’eau construits ou réhabilités par cette société. A Djabir par exemple, une fondation posée par la SAFBOIS pour la construction d’un centre de santé (Photos 3) est resté inachevé et les travaux se sont arrêtés à ce niveau.



*Photo n° 2 : Fondation pour la construction d’un centre de santé abandonnée à Djabir*

Comme nous le verrons dans le point sur les incidences écologiques de l’exploitation, la perte de certaines essences végétales dont les plantes présentant une valeur médicinale est l’une des conséquences écologiques qu’a produites l’exploitation forestière par la SAFBOIS ayant entrainé des effets très négatifs sur le plan social, tant il est vrai que les populations locales dépendent étroitement des médicaments dérivés d’essences d’arbres et des plantes.

En ce qui concerne amélioration de l’accès à l’eau potable par les populations locales, les résultats des enquêtes démontrent que rien n’a été fait par l’exploitant. L’approvisionnement en eau potable reste un véritable problème pour la plupart des villages de la zone, malgré l’existence des sources naturelles et des nombreux petits cours d’eau.

#### Autres avantages socio-économiques au bénéfice des populations locales

Comme on peut bien le lire dans le tableau n°5 qui en donne le condensé, 67% des répondants ont affirmé que dans le cadre de l’exécution des clauses sociales contenues dans le cahier de charges, l’exploitant remettait des biens en nature aux populations locales qui par ailleurs, profitaient de ses véhicules pour leurs déplacements, particulièrement les jours de marché. Cependant, les chefs des groupements et des collectivités s’accaparaient la plupart de ces biens (motos, vélos, tôles galvanisées, sucre, sel, machettes, etc. et des sommes d’argent)au détriment des autres membres de la communauté. En outre, lors des deuils dans un village (à Yafunga précisément), l’exploitant prenait parfois en charge les funérailles. Il en est de même pendant les festivités de fin et de début d’année où il remettait une enveloppe de 300$ à tout le village.

En plus de ces dons matériels et financiers, le concessionnaire recrutait et employait la main d’œuvre locale. Dans le cadre de l’économie locale, la création d’emplois était un impact positif de l’exploitation forestière car ces emplois représentaient une source de revenus nécessaire à l’économie des ménages des bénéficiaires. Toutefois, disaient les enquêtés, la SAFBOIS n’a créé que si peu d’emplois et les ouvriers recrutés localement n’occupaient que des emplois précaires, essentiellement forestiers. Ils étaient très mal rémunérés, d’autres emplois étant rares dans le milieu.

##### Tableau n° 3 : Autres bénéfices au profit des populations locales

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Localités** | **Emplois** | **Dons en nature** | **Dons en espèces** | **Facilitation de transport** | **Assistance en nature** | **Assistance financière** |
| Yafunga | 7 | 10 | 10 | 8 | 6 | 10 |
| Djabir | 5 | 6 | 2 | 6 | 1 | 1 |
| Yatoengo | 4 | 10 | 0 | 8 | 2 | 0 |
| Luge | 6 | 4 | 0 | 3 | 1 | 1 |
| Yanguba | 4 | 6 | 0 | 4 | 0 | 0 |
| Itenge | 3 | 4 | 0 | 4 | 1 | 0 |
| Total | **29** | **40** | **12** | **33** | **11** | **12** |
| **Pourcentage** | **48%** | **67%** | **20%** | **55%** | **18%** | **20%** |
| *Source : Données de nos enquêtes* | | | | | | |

### Incidence écologique de l’exploitation de la concession de Yafunga

La figure ci-dessous montre les opinions des enquêtés sur les impacts environnementaux qu’a produits l’exploitation par la SAFBOIS de sa concession forestière de Yafunga. En considérant les points de vue de la population riveraine tels que présentés sur la figure 9, il se remarque que l’exploitation forestière industrielle de la concession de Yafunga s’est soldée par une érosion de la biodiversité selon 83% et 70% des enquêtés respectivement pour certaines espèces végétales et animales. Au sujet de probable extinction de certaines espèces végétales et animales, les enquêtés ont soutenu à 97% qu’il n’y a pas eu disparition d’espèces végétales, tandis que 70% ont avancé qu’il n’y a pas eu d’espèces animales qui ont disparu.

*Figure n° 5 : Opinions des enquêtés sur les impacts environnementaux de l'exploitation forestière.*

Par ailleurs, nonobstant le fait qu’il n’y a pas eu d’espèces végétales et animales qui ont disparu selon les dires des enquêtés, il y a lieu de noté que l’impact négatif qu’a produit l’exploitation de la concession de Yafunga sur l’environnement est de forte intensité, puisqu’il y a eu des espèces tant de la faune que de la flore de cette concession qui ont connu une diminution sensible.

Quant aux espèces animales, les enquêtés citaient régulièrement quelques-unes qu’ils considèrent comme devenues de plus en plus rares pourtant plus abondantes les années d’avant l’occupation de cette forêt par l’exploitant. Sans être exhaustifs, ils ont cité quelques espèces dont celles à très haute valeur de conservation et d’importance mondiale telles que les éléphants et les léopards ainsi que celles chassées par les populations riveraines pour la subsistance et le commerce de viande de brousse (singes, tortues, sangliers, antilopes, les rongeurs et le magistrat).

Comme on peut bien le constater sur la figure ci-contre, ces espèces ont de manière générale, connu une diminution sensible (DS), point de vue soutenu majoritairement par les personnes interrogées à ce sujet, alors que ceux qui évoquent une diminution partielle (DP) sont très moins nombreux que les premiers, exception faite en ce qui concerne les tortues où les avis sont partagés, soit 50% évoquent une diminution sensible et 50% pensent que la diminution de cette espèce est partielle.

*Figure n° 6 : Les espèces animales ayant connu de diminution.*

Somme toute, il convient de note que l’exploitation forestière industrielle de la concession de Yafunga par la SAFBOIS a causé la diminution de certaines espèces animales. Cela est justifié par une forte anthropisation de la forêt qui a causé des perturbations du milieu naturel et la destruction de l’habitat pour certaines espèces qui préfèrent vivre dans des milieux non perturbés.

A cela s’ajoute une pollution sonore occasionnée par les bruits des machines installées en forêt pour la coupe des arbres. Autant de facteurs qui ont poussé ces animaux à quitter leur milieu de vie pour migrer vers des zones qui répondent plus favorablement à leurs conditions écologiques.

Par ailleurs, la disparition constatée sur les espèces végétales ne concerne pas que les essences ligneuses exploitées qui sont principalement l’Afromosia, l’Iroko, le Sapeli, l’Osipo, le Biringa et la Bossée claire.

Les conséquences de cette exploitation pèsent aussi sur les ressources ligneuses et non ligneuses qui présentent une importance sociale et économique directe pour les populations locales.

Comme pour la faune, que les ressources végétales d’importance sociale et économique pour la subsistance des populations riveraines ont elles aussi connu des diminutions sensibles pour les unes et partielles pour les autres. De ce fait, les plantes médicinales et les champignons ont connu une diminution partielle (DP) ont soutenu respectivement 60% et 58% des enquêtés. En outre, les arbres à chenilles, les rotins ainsi que les autres légumes comestibles ont sensiblement diminué (DS) devenant de plus en plus rare dans ce milieu.

*Figure n° 7 : Ressources végétales à importance socio-économique directe ayant connu de diminution*

### Quid de la mutation intervenue dans la concession ?

La présente étude s’est, entre autres, assigné comme objectif, évaluer les causes profondes de la mutation intervenue dans la concession de Yafunga.

Les entretiens que nous avons eus avec les représentants des exploitants à ce sujet, ont révélé que les vraies raisons de cette mutation ne sont connues que par les « boss », à savoir Daniel Blattner pour la SAFBOIS et Donald Tuttle pour JADORA*.* Cependant, ces agents font savoir que la principale raison de la conversion de cette concession en zone d’exploitation est d’ordre économique.

*« Aujourd’hui la lutte contre le changement climatique devient un grand business. Les patrons l’ont compris et voilà ce changement d’activités. Les opérations de coupe coûtaient énormément à la SAFBOIS en termes des moyens matériels et financiers alors qu’avec la conservation, les coûts sont bien moindres*», nous ont confié les représentants de la SAFBOIS et de JADORA.

A cela s’ajoute la difficile cohabitation entre l’exploitant de l’époque (la SAFBOIS) et les populations locales.

Quant aux impacts déjà générés par JADORA sur le plan de développement local, les résultats de l’étude ont montré que rien de concret n’est encore fait jusque-là. Ce qui fait grandir la méfiance des populations locales interrogées à ce sujet déclarant ne pas comprendre, ce que JADORA après trois bonnes années de présence active, ce qu’il fait exactement. Tout ce qu’ils disent savoir est qu’ils voient de gens venir, entrer dans la forêt et procéder à des marquages sur quelques arbres.

Au sein des populations locales, 95% des avis recueillis considèrent que JADORA, reste mal connu par eux, n’a pas amélioré leurs conditions d’existence et restent sceptiques même au sujet de l’avenir car, pensent-ils, c’est toujours le même acteur (la SAFBOIS) qui a changé de casquette après avoir échoué dans la coupe. Certains autres (60% des enquêtés) préfèrent encore la SAFBOIS à JADORA. Néanmoins, le projet emploie déjà 28 agents recrutés dans différentes localités se trouvant à l’intérieur de la concession.

*Figure n° 8 : Opinions des enquêtés sur la JADORA*

Dans l’entre-temps ont-ils renchéri, ce sont des petits projets pilotes qui sont mis en place, notamment les étangs piscicoles et les petits champs de cacao. Le but visé est d’initier les populations aux activités piscicoles et de l’agroforesterie, afin de les rendre capables de développer des activités alternatives en vue de réduire la pression humaine sur les forêts qui, dorénavant, sont vouées à la conservation. Les populations ne semblent pourtant pas être concernées, affirmant n’avoir jamais été sensibilisées dans ce sens.

En termes d’impacts générés par le projet depuis 2013, sur le milieu physique, certaines avancées sont enregistrées. L’on note à titre illustratif : la cicatrisation progressive des forêts fragmentées et des trouées, la présence de plus en plus abondante des gibiers qui, autrefois, s’étaient sensiblement raréfiés, la présence de plus en plus abondante de certains légumes et autres PFNL, la reconstitution du stock de carbone.

Ceci augure d’un bel avenir pour ces forêts, appelées à jouer de nombreuses fonctions, tant sur le plan économique, écologique, que social.

# Conclusion

La réalisation de cette étude dans une concession qui a la particularité d’avoir connu les deux modes de gestion était motivée par le fait que le rôle de l’exploitation forestière industrielle en matière de développement économique et social constitue un sujet d’actualité qui alimente de plus en plus le débat croissant qui soulèvent deux questions majeures : celles de savoir d’un côté si les avantages espérés de l’exploitation ne sont jamais reçus en réalité, et de l’autre côté, si ces avantages l’emportent réellement sur les désavantages que l’exploitation industrielle peut causer.

Ainsi, pour la concession forestière de Yafunga, l’impact économique de l’exploitation industrielle est négatif, direct et de forte intensité. De même, elle n’a pas eu d’incidences positives considérables sur la vie sociale et économique des populations locales, en plus de la dégradation de la faune et la flore dans toute la zone exploitée.

Outre la récurrence des conflits qui opposaient l’exploitant aux populations locales, la raison principale de la conversion de la concession de Yafunga en zone de conservation est d’ordre économique.

# ****Références bibliographiques****

Acker F-V. (2013). *Analyse critique de la gestion de l'écosystème forestier en RDC.*

ACTED. (2012). *Impact de l’exploitation forestière sur les communautés locales, et particulièrement sur les peuples autochtones.* Paris.

Angu A. K. & Endamana D. (2015). La REDD+, un moyen d’atteindre les objectifs nationaux en Afrique occidentale et centrale. *Arbovitae n° 46*, pp. 5-6.

Aubertin C. ( 2002, décembre). Les enjeux de la convention sur la diversité biologique. *Recherche et valorisation des produits de la forêt, quelle démarche équitable ? CCIG-Cayenne, IRD-Région Guyane*, pp. 8-10.

Bamoninga B.T. . (2002 ). *Utilisation des feuilles de Gnetum sp dans la lutte contre l’insécurite alimentaire et la pauvreté du Bassin du Congo, cas de la République Démocratique du Congo.*

Bawa K.S. & Sneider R. (1998). Natural forest management and conservation of biodiversity in tropical . *Conservation Biology 12*, 43-57.

Blanquet P. (2009). *Forêt et Changement Climatique.* Paris.

Byayuwa A. (2007). *Entre politique et pratiques : le grand écart de la contribution forestière à la réduction de la pauvreté en RDC.*

Christophersen T. (2015). La dynamique continue pour la restauration des paysages forestiers. *arboviatae n°46*, pp. 7-8.

Congalton R. G. (1991). A review of assessing the accuracy of classifications of remotely sensed data. *Remote Sensing of the Environment*, 35-46.

Counsell S. (2007). *Pour le meilleur et pour le pire : l'exploitation forestière et moyen d'existence dans le Bassin du Congo.*

Dhedya M-B. (2013). *Rapports entre acteurs d’une exploitation forestière dans une conversion d’activité issue de situation conflictuelle : cas de la concession forestière de Yafunga.* (Mémoire de Master, inédit): Université de Kisangani, Kisangani.

Eba'a A- R. (2008). *Les forêts de la République Démocratique du Congo en 2008.* Chapitre 7. 14p.

EEPC. (2011). *Raport EEPC sur la RDC pour le PNUE.* Kisangani.

FAO (ed). (2001). *Evaluation des ressources forestières mondiales.*FAO: Rome.

FAO. (2001). *How forests can reduce poverty. FAO brochure.* Rome.

Forest Trends. (2006). *Logging, legality and livelihoods in Papua New Guinea: synthesis of official assessments of the large scale logging industry, Volume 1.*

FPP. (2013). *Des concessions d’abattage aux concessions de carbone : quelle différence pour les communautés de la République démocratique du Congo?*

Gata T. (2007). *Typologie des conflits liés à l'exploitation industrielle du bois dans la province du Kongo-Central (RDC).*Londres.

Greanpeace. (2010). *REDD en RDC, Menace ou Solution?* Amsterdam.

Harty H. (2006). *Performance measurement: Getting results (2nd ed.).*Washington DC: The Urban Institute Press.

Jackson D. (2009, Février). Droits des peuples autochtones en Afrique centrale: des avancées législatives en contradiction avec le système de concessions forestières industrielles. *Concessions à la pauvreté*, pp. 18-21.

Jadora LLC & Safbois s.p.r.l. (2012). *Document Descriptif du Project (PDD).*

Kanserty A. (S.D.). *Gestion participative des forêts d’Afrique centrale. Un modèle à l’épreuve de la réalité.*

Labrousse A. & Counsel S. (2007). *L'écologie politique du système africain de concessions forestières et la complicité des bailleurs internationaux.*Londres.

Lawrie J. (2004). *The Minkebe Expedition 2000: Gabon, research project on the effects of logging,.*Leicester.

Lescuyer G. (2000). *Evaluation économique et gestion viable de la forêt tropicale. Réflexion sur un mode de coordination des usages d'une forêt de l'est-Cameroun.* Paris.

Lescuyer G, Poufoun J.N., Collin A et Yembe-Yembe R.I. (2014). *Le REDD+ à la rescousse des concessions forestières? Analyse financière des principaux modes de valorisation des terres dans le bassin du Congo.* Document de travail 160.

Loi N°011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier . (s.d.).

Mayers J. (2007). *L’importance d’une bonne gouvernance pour la réalisation de politiques forestières durables.* Londres.

MECNT. (2012). *Etudes qualitatives sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo.*Kinshasa.

Ndoye O. & Awono A. (2005). *The markets for non timber products in the provinces of Equateur and Bandundu, DRC.*CIFOR, Yaounde.

OCDE. (2009). La forêt au service d'une croissance pro-pauvres. *Ressources naturelles et croissance pro-pauvres : Enjeux économiques et politiques*, pp. 108-109.

OI-FLEGT. (2013). *Analyse de la fiscalité forestière .* Kinshasa.

Ordonnance Loi N°008/2012 du 2 septembre. (2013). *fixant les droits taxes et redevances du pouvoir central inscrit la taxe de déboisement comme une recette non fiscale, relevant du pouvoir central .*Kinshasa.

Pawson R. et Titley N. (2006). *Realist evaluation. Development Policy Review Network Thematic Meeting, Report on Evaluation.* Amsterdam.

Pearce D. et al. (2003). Sustainable forestery in the tropics : panaceas or folly? *Forest Ecology and Management 172*, pp. 229-247.

Perez R.M. (2005). *Logging in the Congo Basin: a multi country characterization of timber companies. Forest Ecology and Management.* l'Harmattan: Paris .

RDC. (2008). *Étude d’impact social et environnemental du Fonds Commun Multi Bailleurs et du don de l’IDA dans le cadre du programme National Forets et Conservation de la Nature.* Kinshasa.

Rodgers L. & Someville L. (2007). *Impacts écologiques de l’exploitation industrielle.*

Roger P. (2008). Using program theory to evaluate complicated and complex aspects of intervention. *Evaluation n°14*, 28-47.

Roger P. (2011). *Théorie de programme déterminé : Usage effectif des théories de changement et modèle logique.*San Francisco, Jossey Bass.

Ruiz P-M. (2005). Logging in the Congo Basin: a multi country characterization of timber companies. *Forest Ecology and Management*, 214-221.

Seppälä R. et al. (2009). *Adaptation of Forests and People to Change. A Global Assessment Report.* IUFRO World Series Volume 22, Helsinki.

Suta D. (2015). L'exploitation illégale de la forêt pénalise l'économie congolaise.

Trefon T. & De Maret P. (n.d). *Road building in Central Africa: foolproof development or a good way to get stuck in the mud?*ULB APFT briefing.

Tuttle D. (2010). Safbois S.P.R.L. et Jadora LLC: Efforts de développement d'un projet REDD en RDC. *Université d'été de la REDD+*, (pp. 5-7). Kinshasa.

UICN. (2004). *IUCN Red List of Threatened Species.*

Vittor A.Y. & J.A. Patz. (2006). *American Journal of Tropical Hygiene.*En ligne sur http://www.news.wisc.edu/11988.html.

Wijma. (2008). *Étude d’Impact Environnemental et Social de l’exploitation forestière de l’UFA 09-024 .*

Wilkie, D. (2000). Roads, development, and conservation in the Congo basin. *Conservation Biology*, pp. 14: 1618-1623.

Wilson S. (2007). *Théories et justifications économiques des concessions forestières industrielles.*

1. Economiste, Master en Gestion de la Biodiversité, Aménagement Forestier Durable et Changement climatique. [↑](#footnote-ref-2)
2. 1$ US = 1200 FC [↑](#footnote-ref-3)